
Nombre de délégués élus au Comité syndical : 56

Délégués présents : 50

Absents : 6

Abstention(s) : 3 à l'élection du 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 5^{ème} Vice-Président et 5 à l'élection du 4^{ème} et 6^{ème} Vice-Président

Vote(s) pour : 48 à l'élection du 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 5^{ème} Vice-Président et 46 à l'élection du 4^{ème} et 6^{ème} Vice-Président

Vote(s) contre : 0

Pouvoir(s) : 1

Date de convocation : 11 mai 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 18 mai 2026

* * *

Sous la présidence de Monsieur Philippe GLESER, Président du Syndicat mixte,
Secrétaire de séance : Madame Ginette MAGRAS, Déléguée Titulaire du Syndicat mixte

Délibération n°2026-04-1805 : Election des Vice-Présidents du Syndicat mixte du SCoTAM

Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-2,

VU les statuts du Syndicat mixte du SCoTAM modifiés par Arrêté Inter-Préfectoral DCL n°1-015 du 2 juin 2021,

VU la délibération du Comité Syndical du 18 mai 2026 fixant à 6 le nombre de Vice-Présidents à élire en son sein,

CONSIDERANT que chaque Intercommunalité est représentée par un Vice-Président, exceptée l'Intercommunalité qui exerce la présidence du Syndicat mixte,

Délibération

Le Président entendu,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE d'élire, après vote à bulletin secret,

- à la fonction de 1^{er} Vice-Président, Monsieur Lionel FOURNIER, par 48 voix sur 51 votants,
- à la fonction de 2^{ème} Vice-Président, Monsieur Julien FREYBURGER, par 48 voix sur 51 votants,
- à la fonction de 3^{ème} Vice-Président, Monsieur Manuel PISULA, par 48 voix sur 51 votants,
- à la fonction de 4^{ème} Vice-Président, Monsieur Denis BLOUET, par 46 voix sur 51 votants,
- à la fonction de 5^{ème} Vice-Président, Monsieur Etienne LOGNON, par 48 voix sur 51 votants,
- à la fonction de 6^{ème} Vice-Président, Madame Brigitte TORLOTING, par 46 voix sur 51 votants.

Le Président



Pour extrait conforme
Marly, le

18 MAI 2026

Secrétaire de séance

